



2017-03-037-DVCS

nomenclature: 3.5.1

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 22 MARS 2017

OBJET : DÉCLASSEMENT D'UN INSTRUMENT DE MUSIQUE

L'an deux mille dix-sept, le vingt-deux mars, à vingt heures. Le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur LESPADÉ, Maire.

PRÉSENTS

M. LESPADÉ, Mme NOGARO, M. PERRET, Mme DUFAU, M. DUBERT, Mme DUPRE, M. LAPEBIE, M. HERVELIN, Mme BAULON, Mme DESTOUESSE, Mme BIRLES, M. LAURENT, Mme CORRIHONS, M. LECERF, Mme MOUNIER, M. GARANS, M. COUTIER, Mme PICAT, M. DUBUS, Mme PERIMONY-BENASSY, M. SAUBIETTE, Mme BISBAU, M. AJA, M. ROBLES, Mme FAURE

ABSENTS REPRÉSENTÉS

M. GONZALES	procuration à	Mme NOGARO
M. SALLABERRY	procuration à	M. PERRET
Mme CAMBRONERO	procuration à	M. LAURENT
Mme SAINT-AUBIN	procuration à	Mme DUFAU
Mme MONTAUCET	procuration à	M. LAPEBIE

ABSENT EXCUSÉ :

M. CLAVERIE

ABSENTS:

M. POULAERT, Mme DELAVENNE

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Mme NOGARO

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 25

Nombre de pouvoirs: 5

Nombre de votants : 30



2017-03-037-DVCS - DECLASSEMENT D'UN INSTRUMENT DE MUSIQUE

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le saxophone baryton de marque Yanagisawa W01 00351771 faisant partie du parc d'instruments de l'école Municipale de musique n'est plus utilisé. Il propose de procéder à son déclassement et de le revendre pour la somme de 900€ (valeur estimée de l'instrument à ce jour) à Monsieur Philippe Huet.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu son Président,

Vu le Code Général de Collectivités territoriales et notamment l'article L 2121-29,

Considérant que le saxophone baryton de marque Yanagisawa W01 00351771 n'est plus utilisé.

DELIBERE

DECIDE de déclasser du domaine public communal le saxophone baryton de marque Yanagisawa W01 00351771 pour le classer dans le domaine privé de la commune,

DIT que cet instrument sera mis en vente pour la somme de 900€ à Monsieur Philippe Huet.

Vote: 30

Pour: 30

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
(suivent les signatures)

Pour extrait certifié conforme

Tarnos, le 23 mars 2017

Le Maire

